


|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 27 janvier 2023</b>   | <b>N° 2023-104</b>  |

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30  
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.  
M. GUENDEZ à partir de 17h10.  
M. GARRIGUES à partir de 17h.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.  
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.  
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.  
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.  
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.  
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.  
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.  
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 27 janvier 2023</b>               | <b>Délibération</b> |
|   | ADG Action Climatique et Transition Energétique | <b>N° 2023-104</b>  |

---

**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat dans le cadre de la mise en œuvre de la maison sport santé métropolitaine -  
Décision - Autorisation**

---

Madame Josiane ZAMBON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I. Contexte : la Maison Sport Santé métropolitaine**

Le projet de Maison Sport Santé (MSS) métropolitaine est porté conjointement par Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat. Il est issu du travail mené dans le cadre de l'action n°8 du contrat local de santé (CLS) métropolitain intitulée « Favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité » et s'appuie sur les stratégies nationales et régionales du sport santé et bien-être.

La MSS a pour objectif d'accueillir, informer, évaluer et orienter toute personne souhaitant reprendre, pratiquer ou développer une activité physique et sportive afin de maintenir ou améliorer sa santé et son bien-être, quel que soit son âge et son état de santé ou de fragilité. Ce dispositif mobilise les professionnels de santé et du sport pour un accompagnement personnalisé.

Le siège de la MSS est hébergé par l'Hôpital Suburbain du Bouscat en tant que centre ressource d'activité physique adaptée via la mise à disposition d'un plateau technique et de professionnels de santé. C'est également un lieu actif de sensibilisation et de formation des professionnels de santé, partenaires associatifs et institutionnels pour promouvoir la pratique de l'activité physique adaptée. En complément, la MSS s'appuie sur le déploiement d'antennes dans les communes volontaires de la métropole, de manière à offrir un service au plus près de la population. Le coordinateur de la MSS, recruté en juin 2021, assure l'interface entre le siège et les antennes communales.

Une charte permet d'acter l'engagement mutuel de l'antenne, de l'Hôpital Suburbain du Bouscat et de Bordeaux Métropole pour assurer le déploiement conjoint de la MSS métropolitaine. Les communes contribuent de facto à la gouvernance de la MSS. A ce jour, trois communes se sont engagées par la signature de la charte (Bègles, Cenon et Saint-Médard-en-Jalles) et une dizaine de communes ont énoncé le souhait d'accueillir une antenne de la MSS ou confirmé leur projet préexistant d'en créer une.

## **II. La convention de partenariat**

Pour assurer ce portage et faire vivre la MSS métropolitaine sur le long terme, des subventions ont été obtenues auprès de l'Agence Régionale de Santé et du Pôle ressource national sport santé bien-être. De plus, une enveloppe financière a été accordée dans le cadre des négociations du CODEV 5 afin d'assurer l'équité territoriale en santé de ce dispositif partenarial et permettre à la métropole de mettre en œuvre ses engagements.

Une convention est établie entre les deux parties, afin d'acter les modalités pratiques et financières du partenariat entre l'Hôpital Suburbain du Bouscat et Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre de la MSS et l'appui au déploiement des antennes communales. Cette convention précise les modalités de réalisation et de suivi du projet, ainsi que les modalités de versement des subventions liées aux engagements respectifs.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » (HPST) du 21 juillet 2009, article L1434-17 relatif à la création des contrats locaux de santé, visant à mettre en cohérence le projet régional de santé et les démarches locales ;

**VU** le Code de la santé publique, notamment les articles L1311-1, L1434-2, L1434-9, L.1434-10, L6327-2, modifiés par la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 pour la modernisation de notre système de santé, relatifs à la mise en œuvre du plan régional de santé via les contrats locaux de santé ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, article L5217-2, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 – art.11, élargissant les compétences des métropoles, en particulier en matière de politique de la ville et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie ;

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/50 du 25 janvier 2019 autorisant le Président à signer le plan d'action du contrat local de santé métropolitain ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** le Contrat local de santé à travers la Maison Sport Santé assure la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et lutte contre la sédentarité ;

## DÉCIDE

**Article 1** : d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'Hôpital Suburbain du Bouscat ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et documents afférents au fonctionnement de la Maison Sport Santé Bordeaux Métropole ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

|   |   |
|---|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>2 FÉVRIER 2023</b> | Pour expédition conforme,<br>la Conseillère déléguée, |
| <b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b><br><b>3 FÉVRIER 2023</b> | Madame Josiane ZAMBON                                 |